

Question n°4

Détails et calendriers des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Groupe : Fontenay au cœur

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Locales, le groupe Fontenay au Cœur transmet une question pour le prochain Conseil Municipal du 14/04/2026.

Mme la Maire:

Des fontenaisiens nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à la réalisation effective des projets programmés par la précédente équipe municipale faisant l'objet des AP-CP.

Lors de la commission municipale du vendredi 10 avril 2026, le groupe Fontenay au cœur a demandé la communication des nouveaux plannings prévisionnels et les justifications des retards dans les réalisations visées par les 5 AP-CP :

- Rénovation de la Halle aux comestibles
- Rénovation de l'Eglise St Pierre-St Paul
- Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux
- Rénovation du gymnase du Panorama
- Rénovation des équipements du Tennis municipal

Ces précisions nous ont été refusées, il nous a été répondu, que nous devons formuler par écrit cette demande auprès du secrétariat du Conseil Municipal.

C'est donc aujourd'hui l'objet de notre question :

Pouvez-vous nous communiquer le nouveau planning prévisionnel des travaux des 5 AP-CP ?

Et pour les opérations n'ayant pas encore débutées, nous confirmer votre volonté de les réaliser ?

Je vous remercie, Mme la Maire, de votre réponse

Rapporteur : Michel Renaux